

COMMISSION PARITAIRE DU 29/01/19

REFUSONS CETTE MASCARADE PATRONALE !

IL FAUT ÊTRE DES VOYOUS SANS SCRUPULE POUR PRENDRE EN OTAGE LES SALARIÉS DE LA PLASTURGIE ?

Suite aux Ordonnances Macron, des négociations se sont engagées en 2018, pour actualiser l'accord indemnités de licenciement et de départ en retraite de notre Convention Collective Plasturgie.

La CGT n'était pas opposée à cette mise à jour, car source d'interprétations différentes selon les entreprises, amenant les salariés de la Plasturgie à exercer des recours devant les conseils des Prud'hommes pour faire valoir leurs droits.

Cette négociation a très vite laissé la place à une sorte de chantage, de la part de l'organisation patronale (fédération de la Plasturgie et des composites) qui a conditionné cette négociation par la remise en cause de la méthode de calcul de l'indemnité de départ en retraite. (Article 29 Bis de la CCN)

Finalement après plusieurs séances très compliquées, l'accord modifiant les indemnités de licenciement et de départ à la retraite est signé le 25 octobre 2018, par la Fédération de la Plasturgie, syndicat patronal majoritaire, la CFDT et FO.

FAUT-IL SE GARGARISER DU RÉSULTAT !?

Les indemnités de licenciement sont conformes aux Ordonnances Macron sans les améliorer mais surtout, la règle de calcul qui prévoyait le versement de 50 % des indemnités de licenciement, pour les salariés partant à la retraite, est revue et remplacée par des calculs de compte d'apothicaire.

Cerise sur le Gâteau, le petit syndicat patronal (Plastalliance) soulève un détail, la réalité du déplaçonnement des indemnités de licenciement des Cadres, non évoqué au cours des séances, alors que l'accord est signé. **OUPS !!**

L'usine à gaz part en fumée !!

Sur fond de stratégie et de représentativité syndicale patronale, la Fédération de la Plasturgie, après plus de 3 mois de réflexion déclare au final qu'elle ne déposera pas l'accord pour extension, au motif fallacieux que l'impact économique des entreprises de la plasturgie est trop important !

Les organisations syndicales CFDT et FO décident alors de ne pas engager les discussions inscrites à l'ordre du jour de cette CMP et, de ce fait, de reporter la négociation sur les salaires, la formation professionnelle..., à la prochaine paritaire !

A l'instar des accords signés dans les entreprises, cela pose la question de la valeur de la signature d'une organisation patronale qui ne respecte pas les engagements qu'elle prend...

Après la non extension de l'accord salaire en 2018, **la CGT** fait le triste constat, que les représentants des organisations patronales ont décidé de se livrer à un combat du plus fort, et sans doute voulu, au détriment des conditions de vie et du pouvoir d'achat des salariés de la Plasturgie.

Ce n'est malheureusement pas une nouveauté, elle est une nouvelle fois confirmée.

Même si **la CGT** n'était pas signataire de cet accord, on ne peut accepter ce revirement de positionnement qui nous démontre, une fois de plus, que le dialogue social dans la branche n'existe pas !

► **LES SALARIÉS DE LA PLASTURGIE QUI ONT DES SALAIRES DE MISÈRE DOIVENT RÉAGIR, S'ILS NE VEULENT PAS VOIR DISPARAITRE TOTALEMENT LE PEU D'ACQUIS QUI NOUS RESTE DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE !**

La Plasturgie est une industrie majeure, forte et performante en France, avec plus de 30 Milliards de Chiffre d'Affaire et un taux de croissance de +1,8 %.

En 2015, le taux de valeur ajoutée était de 28 %, avec des gains de productivité plus élevés en France que dans d'autres pays Européens, dans un contexte de suppression d'emploi !!!

Ils nous faut répondre pour exprimer nos revendications face à un patronat qui engendre des bénéfices à tour de bras au détriment des salariés

L'APPEL DE LA CGT, pour faire du 5 FÉVRIER,

UNE JOURNÉE DE GRÈVE ET DE REVENDICATIONS POUR :

- LA SAUVEGARDE DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE,
- L'AUGMENTATION DES SALAIRES,
- LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL,
- L'ARRÊT DES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES,
- UNE VÉRITABLE RÉPARTITION DES RICHESSES.

**LE 5 FÉVRIER TOUS EN GRÈVE
POUR LEUR FAIRE MAL AU PORTEFEUILLE
ET DÉMARRONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE ÈRE SOCIALE**